

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Luc LEANDRI
Conseiller Régional

**2^{ème} Vice-Président de la Commission des
Finances et du Personnel**

Toulon, le 26 Septembre 2014

M. Horace LANFRANCHI
Président du Conseil Général du Var
Hôtel du Département
390, avenue des Lices – BP 1303
83 076 TOULON Cedex

Objet : Interpellation en vue de soutien financier du Conseil Général du Var à la Société Coopérative d'Intérêt Général (SCIC) des salariés du Groupe Nice Matin

Monsieur le Président,

Vous n'êtes pas sans ignorer les profondes difficultés que rencontre le Groupe Nice-Matin, principale presse quotidienne régionale dans notre département, mais aussi dans les Alpes-Maritimes et la Corse.

Le groupe a été placé en redressement judiciaire, le 25 mai dernier, par le tribunal de commerce de Nice, dans l'attente de projets de reprise.

La décision conservatoire de redressement judiciaire est l'aboutissement d'un lent processus de plusieurs années de désengagement du groupe Hersant Médias, de baisse des ventes, de réduction du nombre de salariés...

L'avenir de notre presse quotidienne régionale est aujourd'hui posé. Or, la diffusion de l'information est un des enjeux essentiels de nos démocraties modernes : une information indépendante, objective, de qualité et de proximité est indispensable à la vie démocratique de notre département et de ses territoires. Ce doit donc être une préoccupation de nos collectivités locales.

Antenne du Var
17, place de la Liberté
B.P. 420
83055 TOULON Cedex
Téléphone : 04.88.73.68.98.
Télécopie : 04.88.73.68.98.
Mail : lleandri#regionpaca.fr

A ce jour, six projets de reprise seraient en voie d'être déposés auprès du tribunal de commerce de Nice et ont été soumis aux représentants du Comité d'Entreprise (CE) du groupe.

Les offres de reprise auront un coût humain terrible puisque sur 1106 salariés, sont annoncées, selon les propositions, entre 250 et 450 suppressions d'emplois. A l'heure d'une forte hausse du chômage dans notre département, ces chiffres doivent aussi attirer l'attention de nos

collectivités qui auront à subir les impacts humains et sociaux.

... / ...

Face à cette situation, les salariés du groupe ont décidé de prendre leur avenir en main, et ont construit un véritable projet de reprise pérenne, soutenu par un cabinet juridique de renom. Ils ont ainsi élaboré un projet de Société Coopérative d'Intérêt Général (SCIC), appuyé sur une gestion par les salariés eux-mêmes autour de quatre collèges : les salariés, les lecteurs, des collectivités locales et des partenaires privés. Le statut de SCIC autorise et permet le financement du projet par voie de subventions publiques, notamment au regard de la législation européenne contraignante.

Deux modes de financements sont possibles pour les collectivités locales : le titre participatif, qui permet d'intervenir sans droit de vote, ou le prêt participatif au travers d'un EPIC comme par exemple la BPI, pour une durée minimale de 7 ans (pour les titres participatifs) générateur d'une rémunération pour la collectivité publique dans les deux éventualités.

Outre l'intérêt de conserver une presse quotidienne régionale indépendante, le projet des salariés est construit pour limiter le nombre de suppressions d'emplois à 170 postes, essentiellement sur la base de départs volontaires. Il est donc aussi le mieux-disant social.

J'ai rencontré, avec mes collègues élus régionaux du Front de Gauche, les salariés du groupe porteur de ce projet de SCIC, qui ont besoin, pour boucler leur « tour de table » financier avant le 08 octobre prochain, du soutien financier des collectivités locales.

Nous travaillons avec le Président de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, Michel VAUZELLE, à répondre favorablement à leur demande de soutien de la Région de 3 millions d'euros. Nous savons que M. ESTROSI, Député – Maire de Nice, a donné son engagement à soutenir le projet à la suite de la collectivité régionale.

Aussi, compte tenu des enjeux tant en matière d'emplois qu'en matière de démocratie et d'indépendance de la presse, je me permets de vous solliciter pour que le Conseil Général du Var s'engage financièrement à soutenir le projet de SCIC porté par les salariés du groupe Nice Matin.

Bien conscient que des courts délais, et de l'impossibilité, d'ici au 08 octobre prochain, de disposer d'une délibération exécutoire, je porte à votre attention qu'il est possible de souscrire au projet par une lettre d'engagement de la collectivité.

Soucieux du bon usage des deniers publics, notamment dans une période de politiques austéritaires, la solution des titres ou prêts participatifs est, à mon sens, adéquate car outre la rémunération sous forme d'intérêts, le remboursement à terme du prêt est une garantie supplémentaire.

Je me permets donc de vous engager vivement à prendre contact avec les porteurs du projet de la SCIC Nice Matin pour y apporter, en votre nom, le soutien du Conseil Général.

Certain de l'intérêt que vous portez à la question de l'emploi sur notre territoire, et à l'indépendance de la presse, je suis persuadé que vous donnerez une suite favorable à la sollicitation de ces salariés, dont je me fais l'intermédiaire auprès de vous.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes cordiales salutations.



Luc LEANDRI